

## ***Familles, Couples et Solos***

**Quel que soit votre séjour, en famille, couple ou solo, en période de vacances scolaires ou en dehors de ces périodes, nous vous invitons à lire attentivement les conditions générales de vente ci-dessous.**

Le village vacances appartient à toutes les familles qui y séjournent. Elles se doivent de le respecter dans leurs actes et propos, afin de faire en sorte que tous puissent y goûter une saine atmosphère de bonne humeur et de repos.

**Pour rendre définitive votre réservation, nous vous invitons à :**

- Nous adresser la fiche d'inscription dûment complétée.
- Nous verser à titre d'acompte la somme de 30% de votre séjour par chèque, virement, chèques vacances ou carte bancaire.
- Nous verser la somme de 40€ au titre des droits d'inscription obligatoires correspondant aux frais de dossier de 25€ par foyer fiscal et de l'adhésion à l'association des Maisons Familiales de Seyne les Alpes, gestionnaire de Lou Riouclar, fixée à 15€ par foyer fiscal également.

L'adhésion à l'association Cap Alpes Provence est facturée par année civile, les frais de dossier sont exigibles à chaque séjour. Le droit d'inscription est acquis à l'oeuvre dans tous les cas, l'acompte sera défalqué du montant de votre facture. Le solde de votre séjour devra être réglé au village vacances 30 jours avant le début du dit séjour.

Conformément à la législation, nous vous offrons la possibilité de souscrire une assurance annulation auprès de **GRITCHEN**, courtier en assurances, d'un montant de 2,5% de votre séjour (hors adhésion et frais de dossier). Il s'agit d'une case à cocher sur notre formulaire d'inscription.

**Toute annulation, motivée ou non, verra l'association des Maisons Familiales de Seyne :**

- ▶ Facturer **30%** du séjour (hors frais d'adhésion, frais de dossier, frais d'assurance) pour toute annulation intervenant **plus de 30 jours** avant le début du séjour.
- ▶ Facturer **80%** du séjour (hors frais d'adhésion, frais de dossier, frais d'assurance) pour toute annulation intervenant **moins de 30 jours** avant le début du séjour.
- ▶ Facturer **100%** du séjour (hors frais d'adhésion, frais de dossier, frais d'assurance) pour toute annulation intervenant **moins de 8 jours** avant le début du séjour.

Une taxe de séjour est perçue, tout au long de l'année au profit de la Communauté de Communes de la vallée de l'Ubaye.

En période de vacances scolaires d'hiver et d'été, les séjours démarrent et se terminent obligatoirement par un samedi. Le nombre de jours facturés est donc de 7, 14 ou 21 selon le cas. Les dates d'arrivées sont à respecter pour le bon déroulement du séjour. La réservation faite, le vacancier ne pourra écourter son séjour qu'à ses frais.

Les repas pris à l'extérieur de Lou Riouclar, ne sont en aucun cas décomptés.  
Nos amis les animaux ne sont pas admis à Lou Riouclar.

Toute arrivée en matinée, les chambres n'étant disponibles qu'à partir de 15H, fera l'objet d'une facturation automatique des déjeuners supplémentaires. Dans tous les cas, le déjeuner du jour du départ est compris dans la prestation, qu'il soit pris en salle ou sous forme de pique-nique.

Les chambres, le jour du départ, doivent être libérées pour 9h30.

La piscine est un espace non surveillé. Toute personne qui s'y baigne le fait sous sa responsabilité, ou celle de ses parents pour un enfants mineurs. L'espace Balnéo (spa, hammam, sauna) est un lieu exclusivement réservé aux adultes.

Village Vacances,  
04340 Méolans - Revel  
contact@louriouclar.com  
Tél : (+33) 04 92 80 75 75  
Fax : (+33) 04 92 80 75 80



## BULLETIN D'ADHESION

**Partie à compléter par le vacancier :**

Je soussigné(e) .....

Adresse complète .....

.....

.....

Demande mon adhésion à l'Association ci-après.

**Dénomination :** Association des Maisons Familiales de SEYNE LES ALPES

**Siège de l'Association :** Quartier St-Pierre, 04140 SEYNE LES ALPES

**Objet Social :** Construire, gérer, assurer le bon fonctionnement de Centres Familiaux de Vacances.

**Montant de la cotisation : 15€**

**Mon adhésion devra être soumise à l'agrément du Conseil d'administration de l'Association. Je m'engage à respecter les statuts. J'en aurai communication sur simple demande de ma part.**

**Date et signature :**

*Conformément à la loi « Informatique et Libertés » (N° 78-17 du 01/01/1978), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification au données vous concernant. Sauf opposition de votre part signifiée par écrit , les Villages Vacances CAP FRANCE peuvent être amenés à communiquer vos coordonnées à d'autres organismes.*

